



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 007/2025  
SÉANCE N° 1 DU 10 MARS 2025

### CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2025-2027 ÉTABLI ENTRE L'ÉTAT (DRAC), LE DÉPARTEMENT ET LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 4 mars 2025, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

#### Étaient présents

Sébastien Destais, Christian Lefort, Anthony Roullier, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard, Damien Richard, Loïc Broussey, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Camille Pétron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Caroline Garnier, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Marjorie François, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi, Sébastien Buron, Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, Pierrick Guesné, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaill, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet, Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel, Marcel Blanchet, Dominique Gallacier et Michel Rocherullé.

#### Étaient absents ou excusés

Annette Chesnel, Lucie Chauvelier, Geoffrey Begon, Noémie Coquereau.

#### Étaient représentés

Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Jean-Marc Coignard, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jean-Bernard Morel, Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Christine Dubois, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou, Guillaume Agostino a donné pouvoir à Marjorie François, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Corinne Segretain a donné pouvoir à Pierre Besançon, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Yannick Borde, Olivier Barré a donné pouvoir à Marcel Blanchet, Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeois.

Nicole Bouillon et Éric Paris ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 12 mars 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2025

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2025-2027 ÉTABLI ENTRE L'ÉTAT (DRAC),  
LE DÉPARTEMENT ET LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant, qu'en 2023, trois ans après l'élargissement du territoire et donc du réseau et, dans le cadre de la préparation d'un Contrat Territoire Lecture, une étude des publics a permis de mesurer l'impact positif de l'offre et des services de lecture publique sur le territoire, d'évaluer la circulation des publics, la place de l'action culturelle, ainsi que le profil et les missions des bénévoles qui assurent au quotidien des missions de service public,

Que cette étude a révélé un réseau actif et attractif avec un attachement des habitants à leur bibliothèque, mais aussi une grande mobilité des usagers sur une partie du territoire avec toutefois un maillage et une offre à consolider,

Que le Contrat Territoire Lecture s'inscrit donc tout naturellement dans le Projet Culturel de Territoire de Laval Agglomération comme une action pour contribuer à faire de la culture un levier d'émancipation, un relais des politiques de développement du territoire et un outil de rayonnement et de promotion du territoire,

Que l'État, via la DRAC, soutient cette structuration en s'engageant à subventionner une partie des actions dans le cadre du Contrat Territoire Lecture,

Que le département, via la bibliothèque départementale, participe en s'engageant notamment sur la formation des équipes,

Qu'il convient d'établir une convention cadre de partenariat entre l'État (DRAC), le département et Laval Agglomération relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture 2025-2027,

Après avis de la commission culture,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention cadre de partenariat entre l'État (DRAC), le département et Laval Agglomération relative à la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture 2025-2027 est approuvée.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter auprès de l'État les subventions nécessaires à la mise œuvre du Contrat Territoire Lecture.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nicole Bouillon, Gwénaél Poisson, Corinne Segretain, Sylvie Vielle, Bruno Bertier, Nadège Davoust, Christine Dubois, Antoine Caplan, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron, Louis Michel, en tant que conseillers départementaux, n'ont pas pris part au vote.

Le Président,

Signé : Florian Bercault